



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 35/2024

**Demande de crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour
l'octroi d'une subvention extraordinaire**

Président Frédéric Gygax

Membres Thomas Daetwyler - Sergio Del Gottardo (excusé) - Gilbert Dupuis (excusé) -
Walter Lanz

La Commission des finances (en effectif réduit) s'est réunie le 10 septembre 2024 à 20h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin, sur demande de la Municipalité, donne son avis sur la partie financière de tout préavis comportant une dépense extrabudgétaire.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

Historique

Depuis janvier 2019, le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables et le développement durable est financé par une taxe sur la consommation électrique de 0.25 ct/kWh. Face à l'intérêt croissant pour les énergies renouvelables, la Municipalité a proposé une modification de financement de ce fonds via un préavis adopté en mars 2024 par le conseil. Cependant, ce nouveau règlement a été rejeté par le canton pour non-conformité aux normes comptables MCH2. A travers son rapport sur le préavis 33/2024 concernant un crédit supplémentaire au budget 2023 pour le compte 231.3657 « Subventions énergies renouvelables », la CoFin demandait à la commune de malgré tout trouver une solution pour rembourser toutes les demandes de subventions en attente.

Commentaires de la CoFin

Le fonds d'encouragement pour les énergies renouvelables étant épuisé, la Municipalité demande un crédit budgétaire complémentaire de CHF 100'000.00 comme subvention extraordinaire. Cette solution sera valable uniquement pour 2024 et ne pourra pas être réitérée pour 2025. Toutefois, un préavis municipal sera présenté prochainement au Conseil communal en vue de modifier les dispositions du règlement du fonds afin de pérenniser les sources de financement de celui-ci.

La CoFin salue la mise en place d'une telle solution pour pouvoir rembourser toutes les subventions qui sont en attente en 2024.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 35/2024 du 19 août 2024 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit budgétaire supplémentaire 2024 pour un montant de CHF 100'000.00
- de prendre acte que le résultat du Budget 2024 sera impacté par cette charge complémentaire.
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 23 septembre 2024

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Frédéric Gygax,
Président et rapporteur



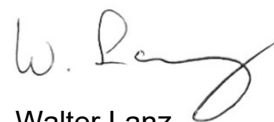
Thomas Daetwyler



Sergio Del Gottardo



Gilbert Dupuis



Walter Lanz,